



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 17 novembre 2022

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### Nombre de suspensions provisoires immédiates du permis de conduire dans le département de la Moselle – Octobre 2022

#### 1. En octobre 2022, 267 permis de conduire ont été suspendus

Motif de suspension	Alcoolémie	Excès de vitesse	Stupéfiants	Total
Nombre de permis suspendus au mois de octobre 2022	107	54	106	267

#### Pour les suspensions administratives relatives à l'alcoolémie :

- 50 mesures de suspension immédiate du permis ;
- 57 dispositifs d'éthylotest anti-démarrage (EAD) mis en place dans les véhicules des personnes verbalisées ;
- Taux maximal d'alcool dans le sang de 2,90 g/l.

L'EAD est un dispositif de prévention des risques liés à l'alcool au volant. Le principe de l'EAD est de n'autoriser le démarrage du véhicule dans lequel il est installé qu'à la condition que la quantité d'alcool mesurée dans le souffle du conducteur soit inférieure au seuil de 0,90 mg/l. Il peut être imposé aux conducteurs par le préfet de département comme alternative à la suspension du permis de conduire ou après avis de la commission médicale, ainsi que par décision judiciaire.

#### Pour les suspensions administratives relatives aux excès de vitesse :

La vitesse maximale retenue pour ce mois d'octobre est de 152km/h pour une vitesse autorisée de 80km/h (infraction commise sur la route départementale 03 à Faily).

On souligne également un excès de vitesse à 151km/h pour une vitesse autorisée de 80km/h (infraction commise sur la route départementale 03 à Vry), et un excès de vitesse à 148 km/h pour une vitesse autorisée de 80km/h (infraction commise sur la route départementale 19 à Helstroff).

Pour les suspensions administratives relatives aux stupéfiants :

La consommation de cannabis est présente dans 98,1 % des dossiers de suspensions après conduite sous stupéfiants. Viennent ensuite la cocaïne (11,3 %), les opiacées (6,60 %) et les amphétamines (2,8 %).

Cinq dossiers incluent la conduite d'un véhicule avec un téléphone tenu en main. Quatre de ces infractions ont été commises concomitamment avec la conduite en ayant fait usage de substances.

La moyenne d'âge de la majorité des contrevenants se situe dans la tranche des 26-35 ans.

**2. Evolution des suspensions de permis**

Le volume de dossiers de ce mois d'octobre est plus conséquent que celui du mois précédent, avec un total de 267 dossiers contre 246 pour le mois de septembre.

**Pour 2022** : 2 735 suspensions au total (toutes infractions confondues).

À titre de comparaison, il y a eu pour les 10 derniers mois des années suivantes :

- **2021** : 2 831 mesures de suspension
- **2020** : 2 229 mesures de suspension
- **2019** : 2 277 mesures de suspension

→ **Pour en savoir plus sur les suspensions de permis** : <https://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense-et-Risques/Securite-routiere/Controle-sanction/La-suspension-administrative-du-permis-de-conduire>

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

**Contacts presse**

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle